

DEMANDE DE COMPENSATION (les compensations seront traitées une fois le stage terminé)	
École :	Date de la demande :
Nom de l'enseignant associé :	
# Matricule :	
Nom du stagiaire :	
# Poste budgétaire de la classe :	
Transfert du poste budgétaire : 179-1-73205-181	
LIBÉRATION	
Si aucune libération n'est possible la ou les demi-journées seront transformées en compensation financière de la même durée selon l'échelon salarial de l'enseignant associé.	
STAGES 1 ET 2 <input type="checkbox"/>	
Une demi-journée PM (pour le préscolaire, l'équivalent d'une période de deux heures)	
Date:	
STAGES 3 ET 4 <input type="checkbox"/>	
Deux demi-journées PM (pour le préscolaire, l'équivalent d'une période de deux heures)	
Dates:	
DEMANDE DE COMPENSATION	
STAGES 1, 2 ET 3	
Une compensation monétaire de 375 \$ et un montant de 25 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
OU	
Un montant de 400 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
STAGE 4	
Une compensation monétaire de 500 \$ et un montant de 25 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
OU	
Un montant de 525 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	

Il est à noter que les compensations monétaires sont des montants imposables.

Le matériel acheté avec les montants de 25 \$, 400 \$ ou 525 \$ alloués au budget de l'école appartiendra à l'école.

Signature de l'enseignant associé

date

Signature de la direction d'école

date

Signature du Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire

N.B. : Vous devez remplir un formulaire par stagiaire et le faire parvenir au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire pour approbation **avant le 1^{er} juin de l'année en cours**. Si demande de compensation monétaire, le paiement sera effectué par les RHOS lors de la prochaine période de paie. Révisé 2022-04-11